

## Habillement : techniques d'exécution

### Pour qui ?

Tout public âgé de plus de 15 ans

### Objectifs et prolongements possibles

La formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir et d'exploiter des compétences nécessaires à la réalisation de vêtements de qualité de type pantalon, chemise, robe, vêtement en matière extensible.

*Titre délivré* : attestation de réussite de l'unité de formation "Habillement : techniques d'exécution et certificat d'opérateur/trice en habillement spécifique à l'enseignement de promotion sociale.

### Où ?

Ecole Industrielle et Commerciale de Courcelles  
Enseignement de promotion sociale  
Place Roosevelt 2-3 , 6180 Courcelles  
Tél. : 071/46.63.50 (52)  
[www.eicourcelles.be](http://www.eicourcelles.be)  
e-mail : [eicourcelles@gmail.com](mailto:eicourcelles@gmail.com)

### Quand ?

*Du* : 05/09/17

*Au* : 28/06/18

### Durée

1 année (240 périodes)

### Horaire ?

Le mardi de 17h20 à 20h50 et le jeudi (1semaine/2) de 17h20 à 20h50

### Programme ?

Réaliser pantalon, bermuda, chemisier, chemise, gilet, robe, jupe élaborée, jupe-culotte, vêtement simple en matière extensible (tee-shirt, robe, ...), autre vêtement mode ou classique de même type.

### Organisation ?

Cours collectifs

*Nombre de places disponibles* : 20

## **Procédure d'inscription ?**

A l'inscription, prévoir :

- carte d'identité
- copie de diplôme sanctionnant le niveau d'études le plus élevé
- numéro d'inscription au FOREM pour les demandeurs d'emploi
- attestation du CPAS pour les personnes bénéficiaires du revenu minimal d'insertion
- attestation de l'AViQ pour les personnes reconnues par celle-ci

## **Sélection ?**

Etre titulaire de l'attestation de réussite de l'unité de formation "Habillage:techniques élémentaires" ou avoir réussi une 3<sup>ème</sup> année de l'enseignement secondaire inférieur en habillage ou test d'admission.

## **Conditions financières ?**

Droit d'inscription de 81,20 euros

Exonération pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du revenu minimal d'insertion, les personnes reconnues par l'AViQ, les étudiants de moins de 18 ans.